



interliaisons

COMMISSION EXECUTIVE de l'U.C.R.

- ☞ 2 L'actualité
- ☞ 5 Conclusion de la Commission Exécutive
- ☞ 6 Rencontre nationale intersyndicale
- ☞ 9 Le manifeste déposé aux 2 ministres santé et finances
- ☞ 10 BREXIT, situation au 31 octobre 2019
- ☞ 14 Flambée mondiale de colère
- ☞ 17 Argumentaire Delevoye

Novembre
2019
N° 157

Du 5 au 7 novembre

FLORET Jean-Pierre




BÉAL Jean-François

Du 3 au 5 décembre

MOUHAT Monique




BONNEFOUS Philippe

Du 12 au 14 novembre

JOUCHTER Olivier




BERNADET Marie-Françoise

Du 10 au 12 décembre

PAUME Mireille




BOURLARD Marie-Hélène

Du 19 au 21 novembre

LAPORTE Alain




BIOT Monique

Du 17 au 17 décembre

POUSSIER Marie Paule




BOUTROUE Marie-France

Du 26 au 28 novembre

LEBLOND Martine




BLACHE Daniel

«Le grand assisté n'est pas celui que l'on croit: c'est le grand patronat!»

Alain Guichard à la rencontre du 21 à la Bourse du Travail.

NOVEMBRE

Lun	Mar	Mer	jeu	Ven	Sam	Dim
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DECEMBRE

Lun	Mar	Mer	jeu	Ven	Sam	Dim
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Commission exécutive
 Bureau
 Férié
 Intersyndicale
 Journées d'action

RAPPORT SUR L'ACTUALITÉ

TRAN PHUNG
Cau Cathy



Cher-e-s Camarades,

En raison de l'hommage que nous allons rendre à François, notre ami, notre camarade, notre secrétaire général, notre CE va se tenir sur la matinée et par conséquent le Bureau a décidé de fixer l'ordre du jour autour de notre actualité revendicative et de la présentation de l'ossature du document d'orientation de notre 12ème congrès à Saint-Malo 11 au 15 mai 2019.

Par conséquent, le rapport n'abordera pas la situation internationale qui mériterait que nous lui accordions du temps pour échanger.

Une mondialisation heureuse????

Pour autant, et sans développer, force est de constater qu'à la prétendue « mondialisation heureuse » de la propagande capitaliste, c'est la mondialisation des actions des peuples contre le système qui répond. Face aux mouvements sociaux qui secouent le monde, la confédération a réalisé une note aux organisations qui s'intitule « Flambée mondiale des colères ».

Je cite « l'enjeu pour le mouvement syndical est de faire en sorte, au plan local comme au plan global, que l'internationale de la colère, puisse déboucher sur une convergence des luttes enrayant la marche libérale autoritaire empruntée par de très nombreux gouvernements ».

Nous saluons la libération ce 8 novembre de l'ex-président brésilien Lula, incarcéré injustement depuis 1 an et demi et qui va pouvoir continuer le combat pour la démocratie avec les populations.

Face au coup d'état en Bolivie, le Président Evo Morales a préféré démissionner pour éviter une guerre civile et un bain de sang.

L'actualité revendicative.

Sur l'actualité et conformément aux décisions du Bureau, j'ai concentré mon introduction sur notre actualité revendicative.

Depuis la rentrée, nous avons posé le cadre des mobilisations des retraités à construire comme un processus à faire vivre dans nos organisations.

Face à ceux qui ne cessent de s'enrichir, les retraités se battent pour défendre et améliorer leur pouvoir d'achat, qui n'a cessé de chuter depuis 25 ans.

Dans ce paysage d'injustice et de régression sociale généralisée, nos actions avec leur caractère unitaire ont contraint Macron à reculer 2 fois sur l'exonération de la CSG d'abord sur les retraités à 1 200 euros du revenu fiscal de référence, puis 2ème recul, relevant cette exonération aux retraités de 2 000 euros, toujours du revenu fiscal de référence.

Nous avons besoin de valoriser et faire mesurer qu'en dehors des mobilisations sociales et du rapport de force, il n'y a rien à attendre de ce gouvernement.

C'est avec cet état d'esprit offensif et face aux urgences sociales que nous avons pris toute notre place dans la journée interprofessionnelle du 24 septembre à l'appel de la CGT.

Puis nous avons construit la journée d'action spécifique retraités le 8 octobre pour exiger :

- La revalorisation de nos retraites et pensions.
- La suppression de la hausse de la CSG pour tous.
- Un minimum de pension au SMIC pour une carrière complète.
- Le maintien et l'amélioration des pensions de reversion.
- L'embauche de 40 000 personnes dans les EHPAD et de soins à domicile.
- La prise en charge de la perte d'autonomie par la sécurité sociale intégrale et l'ouverture d'un droit universel dans le cadre d'un grand service public de l'aide à l'autonomie.

Lors de la dernière CE du 10 octobre, nous avons tiré un premier bilan sur la journée du 8 octobre avec 143 initiatives, manifestations ou rassemblements, nous avons souhaité mieux apprécier l'état d'esprit des organisations de l'UCR pour construire les suites.

Une réunion téléphonique de toutes nos orgas s'est tenue le 29 octobre autour de 3 thèmes :

- Appréciation de la journée de mobilisation du 8 octobre.
- État de préparation de la rencontre nationale unitaire à Paris le 21 novembre et dont je rappelle l'objectif et le contenu, à savoir : réunir des délégations unitaires des départements afin de faire le bilan de nos mobilisations, de confirmer nos revendications et d'avoir un échange sur nos moyens d'action pour la période. Rencontre qui traitera 2 sujets revendicatifs d'actualité : le PLFSS et le pouvoir d'achat et le PLFSS et santé. Avec l'élaboration d'un manifeste ou une motion rappelant nos revendications et qui sera déposé

en délégation auprès de la Ministre de la santé, Mme Buzyn et auprès du ministre du Budget, M. Darmanin, les 2 ministres de tutelle, comptables de la situation des retraités.

Ce texte voté, deviendra le bien commun des délégués et pourra être utilisé pour aller revoir les parlementaires dans les circonscriptions.

• Le 5 décembre : comment nous engageons la mobilisation ? quel plan de travail ? quels objectifs de mobilisation des retraités ?

Quelques éléments d'analyses de cette réunion téléphonique :

• Sur la participation de nos orgas : 46 USR sur 94 invitées – 9 UFR sur 28 invitées – 18 membres de la CE sur 48 invités.

• Le taux de participation peut apparaître mathématiquement comme faible, mais le fait que nous étions sur une période de vacances scolaires, de nombreux camarades en charge de leurs petits enfants n'étaient pas disponible.

• Pour autant, dans les 10 groupes téléphonés, les camarades ont une bonne appréciation de ce type de réunion parce qu'ils apprécient d'être en contact direct avec l'UCR et de pouvoir s'enrichir avec des éléments portés dans la réunion par les organisations.

• Peut-être qu'à partir de ce constat, il nous faudra réfléchir à renouveler ce type d'échange pour les prochaines mobilisations. Vous donnerez votre point de vue.

En même temps, soyons clair, la réunion téléphonique ne se substitue absolument pas à la carte des initiatives et des manifestations que chaque orga doit renseigner, ainsi qu'au rôle de suivi par les référents / coopérants.

La carte des initiatives et la réunion téléphonique sont 2 pratiques complémentaires.

• Sur le 8 octobre : constat d'une réelle dynamique avec partout un très gros travail dans les USR et un important investissement des camarades.

Le développement de nombreux rassemblements et/ou manifestations en proximité sur les lieux de vie ont été priorités pour rassembler le plus grand nombre de retraités.

Des choix et animations originales avec pour exemple : un chemin de croix et un arrêt devant les institutions, ARS, hôpitaux, centre de sécurité social, conseil régional, mairie, permanence de députés, préfecture, etc.

D'autres, avec l'organisation de concert de sifflet, réorientation d'une dénomination d'une « place de la justice ».

Toutes nos organisations font état d'un affaiblissement de la participation (sauf à Marseille avec

5000 manifestants et un appel de l'UD aux syndiqués).

Un fléchissement de la mobilisation qui n'est pas le reflet de l'excellent accueil des militants et des discussions engagées sur le terrain.

En même temps, toutes les organisations ont fait le constat que le 24 septembre les retraités s'étaient fortement mobilisés.

Mobilisation qu'ils n'ont pas retrouvée aussi fortement le 8 octobre.

Également, quelques propos de-ci de-là de retraités disant « on n'a pas gagné grand-chose, et qui auraient tendance à se contenter des exonérations de la CSG sur les petites pensions ainsi que l'exonération de la taxe d'habitation.

D'où le besoin d'approfondir les échanges, de bien s'expliquer sur les mesures pour les basses pensions, certes bénéfiques pour les retraités concernés mais aussi sur les enjeux d'inégalités, d'injustice sociale, et de risques de division parmi les retraités.

Revalorisation

Et aujourd'hui, seules les retraites complémentaires après 4 ans de gel ont été revalorisées de 1 %.

Toutes les autres seront revalorisées de 0,3 % au 1er janvier 2020 et seront réajustées en mai à 1 % pour toutes les retraites égales ou inférieures à 2 000 euros brut avec un rappel à partir de janvier.

Dans cette revalorisation, ou le gouvernement élargi le champ des inégalités et de l'injustice, ne sommes-nous pas déjà dans l'application de la réforme systémique des retraites avec une revalorisation qui n'est pas conforme au code de la sécurité sociale toujours en vigueur, et une revalorisation qui se fait à partir d'un coefficient que le gouvernement considère possible économiquement.

On peut s'interroger, avec le futur projet de retraite à point où la valeur de service du point sera en fonction de la situation économique du pays ?

Je reviens au 2ème point de la réunion téléphonique, qui portait sur la rencontre nationale de la délégation unitaire à Paris le 21 novembre.

Après s'être réexpliqué sur la conception et le contenu de cette journée, il en est ressorti qu'aucune porte n'était fermée, qu'en terme de participation même si les USR n'avaient pas encore arrêté leur nombre de délégués, elles avaient toutes des réunions de CE programmées pour aborder ce 21 novembre, avec l'intention pour un certain nombre d'organisation d'avoir une démarche unitaire sur le territoire.

A la sortie de la réunion, nous avons pu évaluer de nombreux départements inscrits dans la journée.

(15 USR) Ile de France et les départements : le 53, le 24, le 17, le 61, le 85, le 72, le 44, le 35, le 13, le 84, le 83, le 66, le 90 et le 06.

Au plan des UFR, comme nous avons peu d'UFR présente à la réunion, seule l'UFR Transport est inscrite. L'UFR THC, sera en congrès à cette période. Nous avons donc à faire un suivi précis de l'évolution de la participation.

Sur la démarche unitaire, reconnue par tous comme une nécessité pour gagner, pour autant certaines USR sont interrogatives par rapport à la stratégie unitaire au plan national des autres organisations de retraités au regard de leur réalité d'engagement sur le terrain très différente. Constat est fait que c'est la CGT qui tire partout et qui fait le gros des mobilisations.

L'initiative à Paris, pose quelques difficultés à nos organisations en terme de distance pour peu de temps en réunion, (horaire de train, arrivée la veille) mais aussi en terme de moyens financiers.

De nombreuses USR, n'ont pas d'autonomie financière pour mener l'activité et encore moins pour se déplacer jusqu'à Paris.

Cette question des moyens financiers, est une question récurrente pour un certain nombre d'USR, et qui risque de venir au congrès prochain. Nous aurions peut-être intérêt d'anticiper le sujet et de voir avec la confédération comment enclencher une réflexion sur cette question à partir des USR ciblées.

Préparation du 5 décembre

Sur le 3 thème, le 5 décembre et notre implication dans sa préparation, quels objectifs de mobilisation, assemblée de syndiqués ?

Il existe une réelle dynamique et prise en compte de la journée par toutes les organisations en lien avec leur UD autour de :

- Journée d'étude sur retraite
- De quelques débats publics réalisés et d'autres programmes, comme Saint-Nazaire, à l'UD 37 en intersyndicale, à l'UD 29, pour n'en citer que quelques-uns.

Unaniment les camarades ont apprécié le 4 pages confédéral et avaient déjà engagé largement sa diffusion le jour de la réunion.

- Toutes nos organisations préparent leur propre plan de travail et s'inscrivent dans le plan de travail de leur UD et de leur union locale.

- Une forte demande des camarades à disposer un tract UCR, tout en disant qu'elles regarderaient de manière unitaire à diffuser le tract national de l'intersyndicale. L'analyse que nous pouvons en tirer, c'est que nos organisations depuis la rentrée, labourent le terrain et on envie d'être dans l'action.

A ce jour, nous pouvons aussi nous féliciter de l'appel au 5 décembre de organisations organisations syndicales de retraités : CGT - FSU - FO - UNIRS SOLIDAIRE - FGR-FP et 2 associations, LSR et Ensemble Solidaire ancien-

nement UNRPA.

En termes de matériel UCR à disposition des orgas :

- ↳ 1 tract CGT pour le 5/12 en cours de maquettage
- ↳ 1 tract unitaire disponible
- ↳ 1 argumentaire sur « pourquoi et comment les retraites seront impactées » par la réforme systémique du gouvernement alors que ce dernier tente par tous les moyens de « calmer » les retraités en leur faisant croire qu'ils ne seront pas concernés.

Le CCN des 5 et 6 novembre a sorti un APPEL que vous avez dans vos enveloppes : retraites, emplois, salaire, conditions de travail ... En grève le 5 décembre, agissons pour le progrès social.

A nous retraités, de le faire vivre avec nos organisations sur les lieux de vie.

Il nous reste un peu moins d'un mois, pour débattre avec nos syndiqués et élargir notre champ d'action pour gagner la mobilisation des retraités.

La colère existe toujours chez les retraités, faisons-lui franchir encore le pas de l'action et du renforcement le 5 décembre.

Hier soir, Jean Pierre Floret et Mireille Paume ont participé à la réunion du groupe des 9, ce qui devrait nous donner de nouvelles perspectives unitaires pour prolonger la mobilisation des retraités. Ils nous feront part des propositions avancées.



Je n'ai pas l'espace pour développer sur le PLFSS, mais vous vous souvenez d'une décision prise ensemble, à savoir d'intervenir auprès des groupes parlementaires et des députés dans les territoires pour faire valoir nos revendications spécifiques.

Pour aider nos organisations, nous avons un tract au maquettage.

Bien évidemment, dans le prolongement de la CE, le comité général aura l'occasion de faire un nouveau point sur notre démarche revendicative et ses évolutions.

En conclusion de la Commission Exécutive



Actualité

Cette commission exécutive se tenant sur la seule matinée, nous avons pris comme décision au Bureau de ne traiter que l'actualité dans l'hexagone.

Par ailleurs, un mémo édité par la Confédération sur la situation internationale ainsi que le dossier sur le Brexit ont été remis aux membres de la C.E.. Voir pages suivantes.

Cathy Cau a présenté le rapport d'actualité, en revenant sur les journées d'actions et sur l'état d'esprit offensif qui s'est dégagé lors de la réunion téléphonique du 29 octobre. Tout en mettant en parallèle la nécessité d'être au plus près des retraité-e-s et de leurs attentes.

Le rapport sera disponible sur Interliaisons publié sur le site de l'UCR.

La discussion a pointé la nécessité de porter toutes les dates d'actions, le 21 novembre le rassemblement à Paris en inter-syndicale puis le 5 décembre, la journée confédérale. Elle a pointé également l'après 5 décembre. Comment aider dans la construction d'un grand mouvement et de la poursuite des actions ? Et surtout de ne pas se laisser dépasser.

La CE a souligné la qualité du 4 pages confédéral sur les retraites. De même, la nécessité de poursuivre le travail avec le groupe des 9 tout en gardant nos prérogatives avec des tracts et des actions UCR-CGT.

Le débat a pointé la nécessité de conforter les revendications des retraité-e-s. Un camarade fait remarquer que les retraité-e-s n'ont pas que les retraites en tête, mais également tout ce qui se travaille en territoire : libre accès aux transports, santé, pouvoir d'achat.

Ce 5 décembre ne peut pas être en solidarité, mais bien l'expression des revendications des retraité-e-s.

Trame du document d'orientation du 12ème congrès

Cathy Cau a présenté l'ossature du travail de la commission sur l'élaboration du document d'orientation pour le 12ème congrès de notre UCR.

Les explications de la démarche qui a guidé la construction de ce document ainsi que les apports des différents membres de la commission ont abouti à un travail déjà bien avancé qui a permis une présentation à la CE.

Beaucoup de remarques sur les têtes de chapitre et le déroulement du document ainsi que sur la nécessité de s'appuyer sur le 52ème congrès confédéral. Bien sûr, en gardant la spécificité de notre UCR.

La commission va ainsi pouvoir continuer son travail. Ce point d'étape a permis d'associer suffisamment tôt la direction de l'UCR à la conception du document d'orientation.

Toutefois, comme l'a souligné Philippe MARTINEZ, il n'est pas nécessaire de réécrire ce qui a déjà été voté dans le document d'orientation du 52ème congrès confédéral. De plus, il y a le risque de ne pas être fidèle aux écrits voire être en décalage.

La contribution de Philippe, présent à notre CE a porté également sur les questions relatives au prochain congrès de l'UCR.

Notre problème a-t-il réaffirmer est bien la place des retraités dans la CGT.

Réfléchir donc à l'organisation de l'UCR et de son travail dans la Confédération.

Il y a des espaces à ne pas renforcer, mais au contraire à confédéraliser. C'est le cas par exemple de l'espace Europe/Inter.

Mieux organiser le travail suppose une équipe de direction qui va dans ce sens.

Il s'est montré soucieux de la future équipe dirigeante en apportant deux réflexions :

- Mieux responsabiliser la CE.
- Redéfinir le rôle du Bureau et réfléchir au nombre de ses membres.

Enfin, avoir une politique de cadres qui vise à promouvoir les expériences différentes.

Il est également revenu sur la place et le rôle des femmes, mais pas seulement sous l'angle de la parité, mais de leurs droits.

La commission chargée du rapport d'activité, pilotée par Martine LEBLOND, a bien avancé et les deux commissions s'engagent à croiser leurs travaux pour un enrichissement mutuel.

Sur le point orga, nous constatons date à date, une avance de 2 130 FNI soit 2018 = 71 554 et 2019 = 73 684.

Ce résultat est à mettre en valeur au regard des - 3 311 de 2017.

Cependant, pour clôturer 2018 à hauteur de 2017, le retard est de 2 818.

Notre objectif reste d'ouvrir le 12ème congrès de St Malo en ayant trouvé les 101 140 FNI (clôture 2016). Il nous faut donc être plus offensifs pour atteindre cet objectif (voir note mensuelle orga).

Le dernier point abordé sur le colloque du 30 janvier. Faire remonter les inscriptions le plus tôt possible. Ce colloque s'inscrit bien dans la préparation de notre congrès.



Après celle de 2018, cette 2^{ème} rencontre fut un réel succès:

- Plus de 200 participants:**
- une quarantaine de Paris
 - une soixantaine d'île de France
 - et environ, plus de 80 de province inscrits



Marylene
CAHOUEZ
FSU

Ce matin se tient une réunion au COR qui doit élaborer un rapport commandé par le gouvernement pour une opération de communication destinée à justifier des mesures régressives pour assurer l'équilibre, en 2025.

Le COR répond à la commande du gouvernement qui lui a demandé de lister toutes les mesures possibles pour réduire les dépenses de retraites dont il a été dit auparavant que le déficit modeste attendu n'était pas dû à leur progression, mais à la faiblesse des financements.

Ce déficit est mis en scène pour justifier la litanie de mesures régressives : report de l'âge de départ, augmentation de la durée d'assurance et en bonne place l'indexation des pensions déjà liquidées. En tant que retraités nous sommes donc dans le viseur pour le maintien ou l'aggravation de la sous-indexation actuelle des pensions, notamment au-dessus de 2000 euros.

Cette liste détaillée de toutes les mesures régressives qui seraient utilisées pour réduire le modeste déficit de 2025, fait que tous et toutes devenons la cible de cette « réforme », contrairement à la promesse de Macron-Delevoye de « réserver » la réforme systémique aux départs en retraite après 2025 à partir de la génération 1963 et de maintenir le pouvoir d'achat (promesse du candidat Macron puis du président). Le COR explique bien que le « levier » indexation est une des principales ressources en montrant que les économies réalisées par ce seul mécanisme constituent plus de la moitié des gains d'économie obtenus par l'ensemble des mesures (mesures d'âge et indexation).

1^{ÈRE} PRÉSENTATION

POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS.ES

Pouvoir d'achat des retraités.

La baisse du pouvoir d'achat des retraités est un fait reconnu. Il est lié aux mécanismes d'indexation, aux dépenses contraintes et aux choix politiques du pouvoir en matière de politique fiscale notamment. Les témoignages sur la perte du pouvoir d'achat, les études, concordent.

Revalorisation des pensions : on est dans l'infiniment petit (depuis 2014 entre gel et sous indexation de 0,3 % sauf, en 2017 : année d'élection 0,8. Si l'on traduit en euros : 100 euros de pensions brutes, en 2014, donnent 101,20 six ans plus tard (1,20 euro en six ans). Il faut dénoncer une mesure gravissime, le traitement différencié entre pension <à 2000 et >à 2000.

Jusqu'à une époque récente les études du COR ont montré que la pension moyenne versée avait tendance à augmenter légèrement au-delà de l'inflation. Il s'agit de l'effet noria : les nouvelles pensions liquidées étant supérieures aux pensions de ceux qui sont partis en retraite précédemment du fait de meilleurs salaires liés à une qualification supérieure.

Travailler sur l'évolution du pouvoir d'achat de chaque retraité nécessite d'éliminer cet effet noria et de suivre d'année en année l'évolution des pensions déjà liquidées.

Avant les réformes de 1993 (RG) et 2003 (FP) : pensions indexées sur les salaires. Depuis : indexation sur l'Indice des Prix à la consommation ce qui mécaniquement conduit à une baisse des pensions. Ce mécanisme était pourtant censé garantir le pouvoir d'achat des retraités sur le long terme. Mais il n'est rien. Il ne garantit pas le pouvoir d'achat relatif à celui des actifs et il y a appauvrissement relatif des retraités : c'est pourquoi

même le COR parle de paupérisation, car en général le salaire des actifs progresse plus vite que les prix. Lier l'indexation sur les salaires et retraites, c'est aussi rappeler le statut de retraité ancien salarié. La rupture favorise toutes les dérives (la retraite n'est plus un droit mais une allocation).

Le niveau de vie des retraités est lié aussi aux politiques fiscales du gouvernement et aux dépenses contraintes.

Les dépenses contraintes pèsent de plus en plus lourdement. A cela, s'ajoutent les mesures fiscales qui ont amputé le pouvoir d'achat des retraités : suppression de la 1/2 part pour la personne seule ayant élevé des enfants, imposition de la majoration de 10 % pour les retraités ayant élevé 3 enfants, instauration de la CASA, augmentation de la CSG pour 4,5 millions de retraités (avec les 4 taux de CSG appliqués selon les ressources du ménage, l'exemption ou non de la taxe d'habitation, difficile de parler de pouvoir d'achat moyen).

Quelques mots sur les dépenses contraintes que l'INSEE appelle : dépenses pré-engagées, c'est-à-dire, réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme : loyers, factures d'eau, d'électricité, de gaz, téléphone, internet ... d'une les dépenses ont augmenté (12,4 % du revenu disponible en 1959 à 29,4 % en 2017). Les chiffres concernent la population entière et montrent que les ménages ne disposent pas de beaucoup d'argent une fois que les factures sont payées d'autant que dans ces dépenses, le poste transports-carburants ou transports en commun n'est pas pris en compte. A noter que ces dépenses pèsent d'autant plus lourdement chez les plus pauvres.

Dépenses de santé : les retraités sont impactés à double titre

A l'augmentation de l'âge correspond aussi l'augmentation du complémen-

taire de santé (27 % des dépenses contraintes pour les plus de 65 ans, et 136 euros ; 95 euros pour la moyenne de la population).

Souvent des hospitalisations plus fréquentes, des besoins supérieurs, l'âge entraîne une hausse inexorable des dépenses de santé : 1280 euros (hors mutuelle 25 à 45 ans). (1860 selon le COR en moyenne) sans parler du R.A.C. en E.H.P.A.D. ou même à domicile.

Et demain ?

La réforme systémique des retraites qui s'annonce :

- Jusqu'en 2025, mesures régressives en perspective pour « assurer l'équilibre » (déficit prévu entre 0,3 et 0,6 % à la hausse, le déficit non lié aux dépenses de retraites mais liées à la diminution des ressources).

- la règle d'indexation reste fixée par l'inflation.



Olivier
JOUCHTER
UCR-CGT

Notre rencontre se tient ici à Paris, au moment même où le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale vient en débat au parlement.

Dans une période où nombre de nos citoyens formulent des exigences de protection sociale pour mieux lutter contre les inégalités, le gouvernement a choisi de traduire la rigueur dans son projet de loi. Les années se suivent et se ressemblent.

Le serpent de mer de la Sécurité

Avec un déficit prévisionnel affiché de 5,1 milliards d'euros, le trou de la sécu réapparaît comme un serpent de mer. Mais celui-ci s'apparente plus au monstre du Loch Ness et n'a de réalité que celle qu'on veut bien lui donner.

Si on regarde les raisons de ce supposé déficit, on s'aperçoit très rapidement

Le rapport Delevoye prévoit un maintien de la part des retraites à 13,8 % dans le P.I.B. alors que le nombre de retraités va augmenter ... donc une part plus faible pour tous.

Aujourd'hui, la pension moyenne est égale à 64,4 % du salaire moyen. Selon le COR, elle serait à 50,9 % en 2050.

1er Janvier 2020 ?

Le P.L.F.S.S. 2020 n'est pas voté. Le projet reconduit la barrière 2000 euros et moins entre les retraités. Les retraites en brut jusqu'à 2000 euros : + 1 % et 0,3 % pour les autres.

La revalorisation se fera en deux temps : janvier : 0,3 ou 1 % - mai 2020 : réajustement avec effet rétroactif au vu des données définitives consolidées (0,8 à 0,4).

Conclusions du COR (juin 2019).

« Il réitère son appel à apporter une attention particulière aux règles d'indexation des pensions [...] afin d'assurer un meilleur partage de la croissance entre actifs et retraités et de rendre la trajectoire du système moins sensible à l'évolution de l'environnement macro-économique.

Résultats : l'écart se creuse entre pensions et salaires. Selon les analyses du COR, le niveau de vie relatif va se dégra-

der pendant les 50 années à venir.

Le décrochage est de 0,8% par an en moyenne bien plus important quand la pension est gelée : 22 % en 20 ans.

La baisse du pouvoir d'achat en chute libre depuis 25 ans.

Le taux de pauvreté (femmes surtout) augmente : les C.C.A.S., le SP, les restos du cœur ... en témoignent. Le pouvoir d'achat d'un cadre à la retraite a baissé de 8 % en 22 ans. De fait, le COR souligne un retour à son niveau de vie relatif 1980-1990 en 2070. Il a baissé de 1,5 point entre 2017 et 2019. Dans son rapport de ce jour, il explique que la nécessité de limiter la revalorisation à 0,5% se traduirait par une baisse annuelle de 1,1% entre 2021 et 2025.

De fait avec l'indexation sur les prix et les choix politiques, les retraités subissent la double peine : la mesure est par nature défavorable aux retraités et le gouvernement impose des dérogations à la loi en décidant du gel des pensions ou de leur sous indexation.

Propositions

Je ne vais pas les reprendre toutes mais insister sur notre exigence d'une revalorisation des pensions de retraites (avec rattrapage des pertes subies) pour toutes et tous et le retour à une indexation sur les salaires.

2^{ÈME} PRÉSENTATION

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

que cela correspond aux exonérations de cotisations sociales et allègements consentis aux employeurs et ce délibérément. Si on ajoute à cela que le gouvernement a décidé, et ce contrairement à la loi, de ne pas compenser ces cadeaux fait au patronat, c'est à proprement parlé, scandaleux. Selon la loi « Veil » du 25 juillet 1994, l'état a pourtant l'obligation de compenser le coût des exonérations de cotisations sociales. En ne le faisant pas, il décide sciemment de créer un déficit, qui en définitive sera payé par les assurés sociaux.

Un plans d'économie de 4,2 milliards d'économies dans la santé

Le PLFSS 2020 en l'état va se traduire par de nouveaux plans d'économie de 4,2 milliards d'économies dans la santé, dont plus d'un milliard sur l'hôpital, alors que nous sommes dans un

contexte de fortes mobilisations des personnels de ce secteur. Les appels pour changer de politique pour un autre financement de l'hôpital se multiplient. La journée d'actions des personnels hospitaliers du 14 novembre vient à nouveau témoigner de l'exaspération des salariés toutes catégories confondues. Puisque Madame Buzyn ne veut plus rembourser les traitements homéopathiques, qu'elle évite de les prescrire aux personnels de l'hôpital.

Avec un Objectif de Dépense d'Assurance Maladie de 2,3% pour 2020, on est encore en retrait par rapport à l'année précédente (2,5%). Pour l'hôpital c'est encore pire avec moins avec 2,1%, alors qu'il était de 2,4 % pour 2019. La priorité est donnée à la médecine de ville et on laisse l'hôpital public dans une situation de grande précarité, dans l'incapacité de répondre à ses missions premières. Il est

établi que la simple reconduction des moyens pour fonctionner avec l'inflation que l'on vérifie d'année en année, suppose à minima, un taux de reconduction à hauteur de 4,5%.

Il faut arrêter de verser des larmes de crocodile sur l'hôpital public et ses personnels, Madame Buzyn. Les mesurées ou demies mesures comme celle concernant l'accès aux soins sous l'égide d'une plateforme destinée à répondre 24h/24 par téléphone ou internet aux demandes de soins n'a pas de sens. Il faut donner des moyens supplémentaires au SAMU, au 15 pour parfaire ses missions auxquelles il répond déjà de manière satisfaisante malgré les difficultés.

Au-delà des urgences et de l'accès aux soins en général, les aînés qui bénéficient d'une prise en charge dans les établissements d'accueil pour les personnes âgées sont particulièrement maltraités et nous parlons ici de maltraitance institutionnelle. Les personnels de ces services sont épuisés, cassés physiquement, quand ce n'est pas psychologiquement. Il faut rompre avec cette spirale infernale.

Une bonne partie des exonérations des cotisations faites aux patrons, pourrait financer les emplois nécessaires dans les EHPAD (200 000 au total), diminué, voire supprimer le reste à charge des familles, ce qui représente 10 milliards d'euros par an. Compte tenu de la démographie à laquelle nous sommes confrontés, au vieillissement de la population, il est indispensable de se doter de nouvelles structures, en même temps qu'il faut former pour pouvoir recruter,



L'après midi deux délégations sont allés déposer le mémorandum (voir page suivante)

pour l'hôpital, mais aussi pour les soins à domicile.

PLFSS 2020

À bien regarder les chiffres et les mesures prévues pour le PLFSS 2020, il y a loin de la coupe aux lèvres.

☛ 450 millions supplémentaires sont prévus pour les années 2020 et 2021 pour 5200 recrutements en EHPAD. Il y a 6688 EHPAD à travers le pays, soit un renfort de 0,7 agent par établissement, alors qu'il y a désormais presque 750 000 personnes prises en charge dans les EHPAD.

☛ 130 millions d'euros sont prévus pour la transformation des EHPAD.

☛ 50 millions d'euros pour le secteur à domicile.

☛ La somme de 43 à 52 euros par jour, suivant des critères définis et pour une durée maximale de trois mois est prévue. Il semble que la dotation budgétaire prévue ne permette pas de répondre aux besoins qui eux sont bien réels. C'est un sujet sur lequel nos organisations syndicales et associations réunies, auront certainement l'occasion de travailler.

Un grand service public d'aide à l'autonomie

La mise en place d'un grand service public d'aide à l'autonomie, à domicile ou en établissement, permettrait sans aucun doute d'organiser au mieux l'accueil des personnes âgées, avec personnels formés, qualifiés et mieux considérés. De ce point de vue, le PLFSS reste muet sur les réponses à l'urgence du grand âge, pourtant annoncé comme l'un des grands chantiers du quinquennat. Nous restons confrontés à des mesurées pour les aidants, alors que comme l'hôpital public, les EHPAD souffrent d'un financement chronique. L'ONDAM du médico-social

est limité à 2,8% en 2020, ce qui va singulièrement aggraver la situation.

Nos organisations syndicales ou associations ne manquent pas de propositions pour faire face aux défis de santé qui sont posés à la population. Tout le monde est à peu près d'accord pour dire qu'il faut définitivement changer de logiciel, sortir de l'approche purement comptable qui étouffe notre système de santé, jusqu'à l'asphyxier.

Depuis 30 ans les réformes hospitalières se succèdent. À chaque ministre la sienne, sans qu'elles ne soient jamais évaluées. C'est à la population, aux retraités pour ce qui les concerne, de faire jouer leurs expertises, en interpellant les politiques, à commencer par celles et ceux qui font les lois. Les groupes parlementaires, à l'Assemblée nationale et au sénat vont voter le PLFSS définitivement à quelques jours de Noël. D'ici là nous devons porter nos arguments auprès de chacun des groupes et des députés dans les territoires.

Mais n'oublions surtout pas le gouvernement. Il y a un manque de volonté manifeste à vouloir changer de logique, de politique. Seules les mobilisations peuvent contraindre le président de la République, son Premier ministre, à revoir leurs copies.

Dorénavant les retraités existent. Ils ont appris à se mobiliser, ils veulent se faire entendre et être considérés pour ce qu'ils sont : des citoyens à part entière, avec des besoins et des revendications spécifiques.

Toutes nos actions communes sont à la promotion de l'expression de la citoyenneté des retraités. Les questions de santé sont essentielles pour vivre une retraite au mieux possible. À nous d'agir pour qu'il en soit ainsi.



Ministère des finances

Ministère de la Santé





MANIFESTE DES RETRAITÉ.ES RÉUNIS À PARIS LE 21 NOVEMBRE

Les délégué.es des collectifs de retraité.es départementaux de nos neuf organisations, réunis à la Bourse du travail de Paris le 21 novembre, adressent un appel solennel au gouvernement et aux élus de la nation.

Le président de la République, Emmanuel Macron, affirmait lors de son débat à Rodez concernant les retraité.es que « le niveau de vie ne doit pas être dégradé, il doit être le même et continuer à progresser ». C'était la reprise d'une de ses promesses électorales dans sa lettre aux retraité.es.

Les délégué.es réunis ce jour à Paris, constatent que non seulement cette promesse n'a pas été tenue mais que leur niveau de vie s'est fortement dégradé ces dernières années : gel des pensions puis sous indexation, hausse de la CSG qui a diminué la pension, maintien du 1 % maladie sur les complémentaires, diminution des APL et ce, alors que les dépenses contraintes augmentent.

Malgré quelques reculs imposés par les mobilisations sociales et syndicales, notamment celles des Gilets jaunes et des retraité.es à de nombreuses reprises ces dernières années, le PLFSS pour 2020 maintient la sous-indexation des pensions avec une hausse limitée à 0,3 % au-delà de 2 014 € par mois, le refus de compenser les pertes subies ces dernières années. Les pertes de pouvoir d'achat et le décrochage persistant du niveau de vie des retraité.es par rapport aux actifs sont reconnus par tous les organismes officiels (COR, INSEE...) et la « réforme » des retraites veut soumettre les dépenses de retraites aux équilibres budgétaires via une enveloppe fermée de 13,8% du PIB.

Prétendre que les retraité.es seraient « nantis » avec 2 000 € de pension est intolérable alors que les profits des actionnaires sont indécents, que les inégalités s'accroissent en faveur des plus riches avec les mesures prises en début de quinquennat. La paupérisation de l'ensemble des retraité.es se poursuit. Des millions de retraité.es ont de plus en plus de difficultés à « boucler » leur fin de mois, à se soigner, à se loger et à accéder à quelques loisirs. La fermeture de nombreux hôpitaux de proximité accentue les inégalités territoriales. Et la pauvreté ne les épargne pas : ils sont plus d'un million et particulièrement des femmes, selon les statistiques officielles.

Pour ceux qui subissent une perte d'autonomie ou un handicap, les restes à charge sont insupportables, les conditions d'accueil et de soins dans les établissements indignes de notre pays, du fait notamment du manque criant de personnels.

Les délégué.es des départements s'adressent au gouvernement, aux élus qu'ils s'engagent à aller solliciter. Le PLFSS est examiné à l'Assemblée nationale ; il le sera au Sénat dans quelques jours. Vous avez la possibilité de revenir sur les choix retenus dans ce projet et de voter des mesures sauvegardant la dignité des personnes âgées.

La retraite n'est pas un privilège. Elle est le salaire continué d'années de travail et de cotisations, nous demandons :

- ↳ L'indexation des pensions sur l'évolution des salaires, le maintien des pensions de réversion ;
- ↳ Le rattrapage des années de gel et de sous indexation ;
- ↳ Un plan pour la perte d'autonomie à la hauteur des enjeux en termes de créations d'emploi et qui permette une prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale ;
- ↳ Des services publics de proximité en nombre suffisant et la réduction de la fracture numérique ;
- ↳ Des soins de qualité accessibles à tous, sans dépassement d'honoraire et le maintien et le développement de structures de proximité (hôpitaux, maisons médicales, centres de soins...).

Le 23 juin 2016, les britanniques se sont prononcés à 51,9% pour la sortie de leur pays de l'Union Européenne.

Le Premier ministre James Cameron, qui avait initié ce référendum dans l'espoir de faire taire les dissensions internes des conservateurs britanniques au sujet de l'Union Européenne, et espérait une réponse positive, se retrouve pris à son propre piège. Il paye le prix du rejet populaire des politiques d'austérité et de dumping social décidées et mises en œuvre par son gouvernement, productrices de chômage et de misère, notamment dans les anciennes régions industrielles.

Des négociations entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne débutent officiellement en juin 2017, en vue de trouver un accord sur les modalités de sortie mais également sur une déclaration politique censée encadrer les relations futures entre l'Union Européenne et le Royaume -Uni.

Quelques points de repère dans un processus particulièrement chaotique

Un premier accord de retrait, négocié par Theresa May a été rejeté trois fois par le Parlement britannique, entraînant la démission de Mme May. Cette dernière est remplacée le 24 juillet 2019 par Boris Johnson, suite à un vote des adhérents du parti conservateur et non par une élection générale. Dans la foulée, le nouveau Premier ministre annonce sa volonté de renégocier l'accord May et s'engage à réaliser le Brexit le 31 octobre au plus tard, avec ou sans accord.

Dans un premier temps, Boris Johnson privilégie une sortie sans accord (*no deal*) en tentant de suspendre le Parlement mais sa manœuvre échoue :

- face à la Cour suprême qui déclare illégale la suspension du Parlement ;
- face à une coalition anti no deal formée des travaillistes, des Libéraux démocrates, des Verts, de dissidents conservateurs et d'indépendantistes écossais : ils parviennent à faire adopter le 9 septembre une motion permettant au Parlement de prendre le contrôle du Brexit et contraignant Boris Johnson à repousser le Brexit au 31 janvier s'il n'y a pas d'accord avant la mi-octobre. Concrètement, cela signifie que Boris Johnson a perdu sa majorité parlementaire. Il réclame alors des élections anticipées, ce que les travaillistes refusent tant que le danger de no deal n'est pas écarté.

Changeant de stratégie, Boris Johnson propose un nouvel accord qu'il parvient à conclure avec l'Union Européenne le 17 octobre 2019. Le texte reprend l'essentiel de l'accord May, sauf en ce qui concerne l'Irlande et la déclaration politique comme nous le verrons ci-dessous.

Le Parlement refuse une ratification accélérée de cet accord. Il souhaite au contraire l'examiner soigneusement et l'amender, en vue de l'adopter définitivement avant le Brexit. Boris Johnson est contraint de demander un nouveau report du Brexit. L'Union Européenne accepte de reporter le délai jusqu'au 31 janvier 2020.

Considérant ce report et l'engagement de Boris Johnson à ne pas resoumettre l'accord négocié à la discussion parlementaire avant les élections, l'opposition estime que le risque de no deal est écarté :

elle accepte des élections parlementaires anticipées, fixées au 12 décembre. Ce revirement s'explique aussi par la pression exercée par la campagne de Boris Johnson qui prend à témoin l'opinion publique et stigmatise « l'obstructionnisme parlementaire ».

Que contient l'accord négocié par Boris Johnson ?

L'épineuse question de l'Irlande

L'accord Johnson aboutit à créer une frontière en Mer du Nord et propose des modalités de contrôle douanier complexes et peu réalistes. En effet, pour éviter de recréer une frontière « dure » entre Irlande et Irlande du Nord, et donc de compromettre les accords de paix de Belfast (1998), l'accord May prévoyait un filet de sécurité (*backstop*) selon lequel UE et Royaume-Uni seraient regroupés dans un territoire douanier unique, régis par les tarifs douaniers européens ainsi que par certaines règles sociales, environnementales et économiques européennes.

L'accord Johnson écarte cette solution au profit d'un mécanisme complexe qui instaure un double régime douanier en Irlande du Nord :

- il fait sortir le Royaume-Uni de l'union douanière européenne, ce qui permettrait au Royaume-Uni de conclure des accords de libre-échange après une période de transition ;
- l'Irlande du Nord ferait partie du territoire douanier britannique (et non plus de l'union douanière avec l'UE) mais continuerait d'appliquer le Code des douanes européen pour les produits qui entreraient sur son territoire et qui risqueraient, par la suite, d'être introduits sur le marché européen. En conséquence, il n'y aurait pas de contrôles entre les deux Irlande. Mais il y aurait des contrôles pour les produits importés en Irlande du Nord depuis le Royaume-Uni, ce qui revient à créer une frontière en Mer du Nord, entre deux territoires qui appartiennent au même pays !

Une déclaration politique ambiguë qui ouvre la porte à la dérèglementation

Rappelons que cette déclaration porte sur les relations économiques futures entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni. Selon la Commission européenne, « *la déclaration politique prévoit un accord de libre-échange ambitieux avec zéro droit de douane et quota entre l'UE et le Royaume-Uni. Il affirme que des engagements solides devraient garantir une concurrence ouverte et loyale* ».

Figure aussi l'engagement des britanniques à une réglementation similaire en matière de droit des travailleurs. Dans son édition du 26 mai, le Financial Times, journal des milieux d'affaires, a publié une note interne du Ministère britannique du Brexit selon laquelle cette déclaration politique « *laisse de la place à l'interprétation* » concernant les droits des travailleurs, et que les interprétations britanniques et européenne de ce pied d'égalité « *seront très différentes* »...

Cela confirme, si besoin était, la volonté réelle des brexiters conservateurs : faire du Royaume-Uni un champion du dumping social, fiscal et environnemental aux portes de l'Europe, une sorte de Singapour sur la Tamise. La situation des travailleurs britanniques et de ceux du reste de l'Europe sera durement impactée par un tel modèle de croissance.

Quelle est la position du mouvement syndical britannique ?

Le Trade Union Congress (TUC) compte 4,5 millions de membres dont 60% d'entre eux ont votés pour rester dans l'Union Européenne. Le TUC ne remet pas en cause les résultats du référendum mais affirme que le Brexit doit passer un certain nombre de tests pour obtenir son soutien, notamment la protection des emplois, des droits des travailleurs, de la paix en Irlande. En ce sens, le TUC pense que

les accords de sortie de l'UE négociés par May et Johnson ne sont pas une bonne base, en particulier l'accord Johnson qui n'est pas contraignant en ce qui concerne les droits des travailleurs.

Le TUC estime que le Brexit est conçu par ses promoteurs conservateurs comme une opportunité de revenir sur la législation européenne protectrice des droits des travailleurs (exemple : directive sur le temps de travail). Le gouvernement cherche à inscrire le Royaume-Uni dans une trajectoire divergente de celle de l'Union Européenne et recherche un accord avec Trump. Boris Johnson veut un Brexit dur.

Pour le TUC, il faut supprimer la menace d'une sortie de l'UE sans accord. Le TUC a formulé un certain nombre d'amendements à l'accord Johnson, notamment en revendiquant l'appartenance du Royaume-Uni à l'union douanière européenne, la protection des droits des travailleurs par une clause de non régression et d'alignement dynamique pour éviter tout décrochage avec la situation des travailleurs de l'Union Européenne.

Le peuple doit pouvoir voter sur ce qui est proposé comme accord de sortie de l'Union Européenne.

Le TUC fait état de la très grande lassitude de la population vis-à-vis du Brexit, laquelle souhaite en finir le plus rapidement possible. Certains affiliés du TUC, comme UNITE par exemple, réalisent des campagnes internes visant à alerter leurs membres sur la politique de dérèglementation qui sera mise en œuvre par les conservateurs après le Brexit. Mais les camarades anglais soulignent la difficulté d'argumenter sur les conséquences négatives du Brexit dans certaines couches de la population qui ont déjà tout perdu et se demandent comment cela pourrait être pire encore. Nos camarades se déclarent extrêmement préoccupés par la montée du nationalisme et la stratégie de Johnson qui veut jouer le peuple contre le Parlement.

Quelle est la position du parti travailliste ?

Bien que divisé, le parti travailliste avait mollement fait campagne pour rester dans l'Union Européenne pour des raisons sociales et de protection des droits des travailleurs, tout en affirmant la nécessité de réformer l'Union Européenne.

Il faut respecter et comprendre le vote pour quitter l'Union Européenne, fruit d'une volonté de changement et d'un système politique et économique (national) qui ne fonctionne plus. Mais le parti travailliste estime que « quitter l'Europe » n'a pas été expliqué concrètement aux électeurs: veut-on rester proche ou s'éloigner complètement de l'Union Européenne ? De quel type de sortie parle-t-on ?

Le parti travailliste respecte le résultat du vote mais est en faveur d'une relation très étroite avec l'Union Européenne (droits des travailleurs, environnement, etc.). C'est pour cela qu'il a refusé les accords May et Johnson, ce dernier étant pire que la situation actuelle. C'est un accord qui élimine délibérément toute hypothèse de liens proches avec l'Union Européenne et d'égalité des droits des travailleurs, tout en promouvant une économie dérèglementée. Si l'accord est adopté, le gouvernement pourra se contenter de faire une déclaration relative à la conformité de la future législation vis-à-vis de la législation européenne. C'est une simple « alerte Google » qui n'engage à rien !

Pour des raisons de circulation des marchandises, l'accord Johnson crée une frontière en mer d'Irlande, entre d'un côté la République d'Irlande et l'Irlande du nord, et de l'autre le reste du Royaume-Uni. Il y a là un double risque politique : remise en cause de la paix en Irlande, et mécanisme d'entraînement qui pousserait l'Ecosse à demander elle aussi une « frontière » de ce

type, avec à terme la réduction possible de la taille du Royaume-Uni, au moment où les brexiteurs affirment vouloir des accords commerciaux de libre échange, avec les Etats- Unis par exemple...

Le parti travailliste affirme qu'il votera contre l'accord Johnson et demandera un second referendum. Il s'agit selon lui d'une « police d'assurance » qui doit permettre au peuple de se prononcer sur les modalités de sortie de l'Union Européenne.

L'objectif du parti travailliste était d'éviter une sortie sans accord. Jeremy Corbin a estimé que cette condition était remplie après le report du Brexit au 31 janvier 2020, c'est pourquoi il a accepté des élections anticipées fixées au 12 décembre.

Pour le parti travailliste, régler le Brexit ne suffira pas : il faudra aussi régler les problèmes politiques et sociaux, notamment les inégalités structurelles qui touchent le Royaume-Uni. Le parti travailliste entend présenter un manifeste électoral radical pour une transformation radicale du pays. Il estime qu'il existe pour cela une volonté dans le pays, volonté qui va bien au-delà des syndicats et du parti travailliste.

A Santiago, Buenos Aires, Beyrouth, Alger, Bagdad, Hong Kong, Barcelone, mais aussi en France, le monde est brutalement secoué par une flambée des colères et des protestations sans précédent depuis un demi-siècle.

La crise sociale planétaire appelle un changement profond de paradigme économique, social, environnemental et démocratique. Cette aspiration, même lorsqu'elle n'est pas clairement exprimée par les mouvements sociaux en cours, se retrouve partout au même moment. Elle sert aussi d'une certaine manière de moteur sur le plan global à l'actuel mouvement planétaire exigeant une justice climatique et environnementale.

Aux quatre coins de la planète, ces mouvements de lutte dénoncent les effets catastrophiques des politiques libérales et liberticides avec deux exigences communes : le rejet des inégalités et la perte de contrôle démocratique, face à des gouvernements de plus en plus tentés par des dérives autoritaires. La plupart des soulèvements ne surviennent pas uniquement pour des raisons d'indignation politique mais aussi pour des raisons de forte précarisation de la vie quotidienne.

Si le mouvement syndical peut prendre sa place dans ces vagues de colère, il n'en est pas forcément à l'origine. Dans certains cas, comme en Irak, il l'accompagne, dans d'autres, comme en Algérie, il en est exclu et se voit même disqualifié, tant sa collusion avec le régime politique décrié par la rue est avérée.

En répondant à ces colères sociales, environnementales, populaires par la fuite en avant, le néolibéralisme aggrave sa propre crise et ouvre la porte à l'affrontement. A chaque fois, les réponses des dirigeants sont les mêmes, d'abord la surdité, ensuite l'entêtement, finalement la répression avec son cortège de victimes.

En Argentine, septembre et octobre ont été des mois de mobilisations massives à l'encontre des politiques de libéralisation de l'économie, de destruction massive des services publics et d'austérité menées par Macri pour répondre aux exigences du FMI. Sous la pression des syndicats, des ONG, des plateformes de quartier et des étudiants, le gouvernement a fini par déclarer l'état d'urgence alimentaire. La raison en est la faim dont souffre une partie importante de la population, ce qui est à peine croyable à l'aube des années 20 du 21^{ème} siècle dans cette région du monde. Le premier tour des élections présidentielles le 27 octobre s'est traduit par la victoire du candidat péroniste de centre gauche. Mais la rue reste sur le qui-vive.

Sur la frontière occidentale de l'Argentine, **le Chili** s'est également soulevé, après avoir été pendant les années 80 et 90 l'un des laboratoires du néolibéralisme. Dans ce pays surendetté, parmi les plus inégalitaires au monde, une minorité s'accapare les richesses, tandis que la majorité doit vivre à crédit pour finir le mois. Il n'y a pas de droits sociaux, ni dans l'éducation, ni dans la santé, ni pour les retraites ; on est face à une accumulation de carences qui touche une population très endettée. La protestation a débuté en prenant pour cible l'augmentation de 3% du prix du ticket de métro dans la capitale, dans un contexte où la pauvreté frappe 40% de la population, où le chômage gangrène 2 millions d'actifs (12% de la population) et où le pouvoir d'achat est en chute libre. Manifestations monstres à Santiago comme dans les autres grandes villes chiliennes, grèves générales à l'appel de la CUT, les 23 et 24 octobre, avec des revendications claires : justice sociale, transports publics

abordables, salaires équitables, retraites adéquates ... Les manifestants demandent notamment la fin du système de retraite par capitalisation dépendant de fonds privés. Face à cette révolte contre les inégalités sociales en matière notamment de santé, d'éducation, de retraite, la réponse du gouvernement du président milliardaire Sébastien Pinéra nous ramène aux heures sombres de la dictature de Pinochet. Des régions entières sont placées sous couvre-feu. Après la police c'est l'armée que l'on envoie pour faire face à la mobilisation populaire qui s'accroît.

En Equateur, la répression fut aussi terrible à Quito, mais la détermination des mouvements indiens et populaires, malgré les nombreuses victimes, a vaincu. Le gouvernement libéral après 2 semaines de crise majeure marquée par des blocages de route, de puits pétroliers en Amazonie, de manifestations et de grèves, a dû retirer le décret supprimant les subventions au carburant, mesure la plus contestée des réformes économiques négociées avec le Fonds Monétaire International (FMI) qui avait multiplié par 2 le prix de l'essence à la pompe.

En Colombie, contrairement à l'habitude, les électeurs ont voté aux élections municipales et régionales pour la paix et contre la corruption. Le parti du gouvernement Uribe/Duque n'a gagné aucune des grandes villes du pays.

Même **les Etats-Unis d'Amérique** connaissent une recrudescence des mouvements sociaux et de la contestation syndicale. A l'appel du syndicat United Auto Workers (UAW), les salariés de Général Motors ont entamé en cette fin d'été une grève d'une ampleur exceptionnelle, la plus longue depuis 1970, Ce retour de flamme syndicale s'accompagne de formes inédites de mobilisation qui émergent chez les employés de Walmart, les chauffeurs d'Uber ou encore les cadres de Google, selon des modalités nouvelles au regard de l'évolution du monde du travail.

En Catalogne, le mouvement indépendantiste mobilise largement contre les décisions de justice criminalisant l'action des dirigeants catalans pourtant légalement élus, les condamnant pour avoir organisé un référendum jugé illégal et anticonstitutionnel. Quoi que l'on pense de la lutte indépendantiste catalane, dans un contexte où la solidarité entre les territoires en Europe est plus nécessaire que jamais, il est sidérant de constater en Europe la condamnation d'une douzaine de militants politiques à une centaine d'années de prison ferme pour un délit d'opinion !

En Pologne, les luttes syndicales se multiplient et prennent des formes nouvelles et dynamiques comme dans les bases logistiques d'Amazon, parmi les plus importantes d'Europe. L'unité syndicale se réalise entre les centrales historiques que sont l'OPZZ et Solidarnosc et de nouveaux syndicats turbulents, alliant action dans l'entreprise et revendications plus globales, dans un pays verrouillé par le pouvoir du PiS conservateur et catholique, confirmé lors des récentes élections parlementaires, mais dorénavant contesté sur sa gauche à l'assemblée.

En Fédération de Russie, le pays se couvre de luttes locales et de « zones à défendre », à dominante souvent sociale et environnementale, avec une participation active de nos camarades de la Confédération du Travail de Russie. Après avoir été sanctionné dans les urnes lors des élections locales de septembre, le pouvoir usé de Vladimir Poutine doit faire face à une multiplication des mécontentements, d'Astrakhan à Arkhangelsk.

Alors que se prépare dans plusieurs pays Africains un grand cycle d'élections nationales, **la Guinée-Conakry** devait voir la fin prochaine du règne d'Alpha Condé, au pouvoir depuis 10 ans, la constitution Guinéenne limitant à deux, le mandat de président de la république. Or Condé souhaite modifier cette constitution afin de pouvoir prolonger son règne. La société civile ainsi que bon nombre de centrales syndicales s'élèvent contre cette manœuvre en appelant à large mobilisation. De façon « préventive », le pouvoir a fait arrêter dès le 12 Octobre six camarades qui appelaient à la manifestation et certains d'entre eux ont été condamnés jusqu'à 1 an de prison ferme. La manifestation du 14, violemment réprimée, s'est soldée par 10 morts. Depuis, le mouvement de contestation s'amplifie de plus en plus dans le pays.

A Honk-Kong, le mouvement de contestation du pouvoir politique, certes hétéroclite et pétri de contradictions puisqu'il réunit des libéraux, des démocrates, des militants de gauche et des syndicalistes de lutte en est à plus de six mois de mobilisation. Si les revendications politiques dominent, les exigences sociales ne sont pas absentes et se doublent de grèves exigeant davantage de démocratie et de droits sociaux et un arrêt des répressions et violences policières.

En Algérie, personne ne pouvait miser que la révolution du sourire, avec les marches du vendredi, allait durer aussi longtemps face à un pouvoir militaire qui instaure la répression pour assurer la survie du système. Le rejet du système n'exclue pas les luttes syndicales pour l'amélioration de la situation des travailleurs, menées avec détermination par certains secteurs professionnels.

Au Liban, nous en sommes à deux semaines d'une protestation réunissant par delà les confessions et tendances politiques. Elle prend pour point de départ le refus de la taxation des appels sur WhatsApp et Facebook et la contestation ne faiblit pas, malgré la démission, le mardi 29 octobre, du premier ministre Saad Hariri. Vingt-neuf ans après la fin de la guerre civile, la politique est toujours monopolisée par les anciens chefs de guerre, la corruption qui gangrène le pays est l'un des motifs premiers des mobilisations. La principale confédération libanaise, la FENASOL, avec pour revendication le droit à avoir un travail, le droit à avoir un avenir au pays, est partie prenante de la nouvelle page d'histoire qui est en train de s'écrire.

En Irak, la police a tiré à balles réelles sur la foule qui manifeste contre la corruption, le chômage et l'état déplorable des services publics faisant un véritable carnage de plusieurs milliers de blessés (8000) et près de 200 morts. Les manifestants veulent une nouvelle constitution, pour remplacer celle qui avait été votée en 2005 sous supervision américaine, et que le pouvoir corrompu soit forcé de rendre l'argent issu de la manne pétrolière, largement captée par l'oligarchie au pouvoir. Les événements de ces derniers jours s'inscrivent dans le prolongement direct de la mobilisation du début du mois d'octobre, qui s'était déjà soldée par une répression sanglante. Quelques annonces gouvernementales (abaissement de l'âge légal des candidats aux élections, réforme de l'attribution des postes de fonctionnaires) et le limogeage de plusieurs responsables militaires n'ont cependant pas suffi à ramener le calme. Le mouvement syndical, notamment de l'enseignement, a rejoint les manifestations et a appelé à la grève. Si, au cours des dernières années, des mouvements de protestation avaient déjà eu lieu en Irak, il semble bien que l'on assiste à la plus importante crise sociale depuis la chute de Saddam Hussein.

La grande majorité de ces mouvements sociaux sont partis d'un détonateur en apparence anodin : augmentation du ticket de métro au Chili, taxe sur Internet au Liban, qui n'est pas sans rappeler l'étincelle de l'augmentation du prix de l'essence à l'origine de la mobilisation des gilets jaunes en France à partir de novembre 2018.

Tous se caractérisent par une conjonction des revendications sociales et des exigences démocratiques avec parfois en toile de fond des mobilisations environnementales qui, par définition, dépassent les cadres nationaux. La mobilisation internationale en faveur de la justice climatique et environnementale profite au plan global de cette flambée des colères locales.

Tous sont l'expression d'une démocratie directe qui reprend la rue et occupe l'espace public que les pouvoirs en place tentent de museler, allant parfois jusqu'à tuer des manifestants. Cette démocratie directe remet en cause les représentations parlementaires, les dirigeants, les institutions. En Catalogne la tentation indépendantiste a pris les aspects d'une révolte contre le pouvoir central incarné par Madrid. Les manifestants au Liban, en Algérie, en Russie, à Hong Kong ont déjà sauté le pas et expriment ouvertement leur défiance à l'égard de leur classe politique en dénonçant notamment leur corruption.

Leur photographie d'ensemble laisse apparaître une immense protestation contre les élites et les classes dirigeantes avec comme trait d'union sous-jacent, pas toujours directement exprimé, la dénonciation de l'accroissement des inégalités dans le monde.

L'enjeu pour le mouvement syndical est de faire en sorte, au plan local comme au plan global, que l'internationale de la colère puisse déboucher sur une convergence des luttes enrayant la marche libérale-autoritaire empruntée par de très nombreux gouvernements.

Retraité-e-s: nous sommes concerné-e-s par le projet Macron de réforme des retraites

Le message martelé par le gouvernement c'est: Retraité-e-s restez chez vous, vous n'êtes pas concerné-e-s par la réforme des retraites.

C'est FAUX!

Nous sommes 17 millions pour un budget pensions de plus de 325 milliards d'euros.

Gouvernement et patronat considèrent que c'est excessif, d'autant plus qu'ils estiment que nous coûtons également trop en dépenses de santé.

Ils veulent faire IMMÉDIATEMENT des économies massives sur les retraité-e-s et les futur-e-s retraité-e-s.

Retraité-e-s, actuels et futurs, nous sommes tous la cible de la réforme Macron!

La baisse des retraites, des « dépenses publiques » ;
le développement de la capitalisation.



Les pensions de retraites représentent environ 14 des 53,4 % de PIB de « dépenses publiques ». Elles sont jugées beaucoup trop élevées. Pour Catherine Perret, secrétaire confédérale de la CGT: « c'est un big-bang. L'objectif c'est une chute sans fin des pensions qui représentent 14 % de PIB en France, les exigences de l'Union européenne étant de 11 % ». Les retraité-e-s sont donc bien directement concerné-e-s.



Baisser les retraites c'est coup double pour le MEDEF, pour les actionnaires: baisse des cotisations sociales, partie socialisée du salaire, ce qui permet d'augmenter les profits, les dividendes (171 milliards en 2018).



L'objectif étant d'obliger ceux qui ont un peu de moyens au détriment de leur pouvoir d'achat à capitaliser. (Pour éviter le terme capitalisation « qui fâche » -cf. Bruno Le Maire- la capitalisation s'appelle « épargne retraite » en vocabulaire « politiquement correct »).



Avec les taux d'intérêt négatifs la capitalisation va droit dans le mur, plusieurs fonds de pension sont déjà en difficulté. Ça n'empêche pas Macron et Le Maire de la mettre en place en France: la loi Pacte encourage la capitalisation au détriment des cotisations à la Sécurité sociale. L'Union européenne crée les fonds de pension européens.

La réforme démarre dès maintenant par la baisse des pensions

Le PLFSS 2020 (Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale) acte une nouvelle baisse des pensions.

La revalorisation 2020 des pensions de retraite est aux antipodes de nos revendications:

- Seuls les retraités dont les pensions (de base et complémentaire) sont inférieures ou égales à

2000 € bruts mensuels seront revalorisées -grâce à nos mobilisations- et seulement de l'inflation prévue, 1 %.

- Les autres n'auront qu'une revalorisation de 0,3 % pour une inflation estimée à 1 %.
- Ce n'est pas qu'une économie ponctuelle: après la CASA, la CSG, c'est une politique délibérée de nivellement par le bas jusqu'à un filet de sécurité vers le seuil de pauvreté dans le cadre de la « règle d'or »... et la capitalisation.

Et pourtant, ils disent que le déficit de la Sécurité sociale se creuse !

Le PLFSS 2020 provoque artificiellement un déficit de 4,7 milliards de la branche retraite de la Sécurité sociale en 2020.

Ce déficit augmenterait chaque année jusqu'à 6,6 milliards en 2023.

C'est incompatible avec la réforme des retraites qui exige comme règle d'or, l'équilibre budgétaire, dès le démarrage.

Et ce n'est pas que les 6,6 milliards de la branche retraites de la Sécurité sociale qu'il faudrait récupérer :

- o Les retraites de la fonction publique d'État aussi: pour Delevoye les cotisations ne couvrent pas le montant des pensions.
- o Il en est de même pour les régimes spéciaux en butte aux ouvertures à la concurrence, aux privatisations, démantèlements, à l'extension de la précarité, à la chute des effectifs qui cotisent...

Le rapport Delevoye exige l'équilibre budgétaire (règle d'or) au démarrage de la réforme au 1^{er} janvier 2025.

Pour y parvenir il prévoit 8 à 15 milliards d'économies sur les pensions (Darmanin 15 milliards). Donc si la réforme était votée, il y aurait des coupes supplémentaires drastiques tous les ans.

Agnès Buzyn le dit clairement: la retraite à points « ce n'est pas un problème technique, c'est un choix de société ».

Effectivement, c'est un choix ultra libéral. Pour les salarié-e-s il n'y a aura plus de carrière, plus de statuts, de conventions collectives, mais précarisation, ubérisation, mobilité à vie... Dans cette perspective il n'est plus possible de conserver les régimes de retraite actuels qui représentent un obstacle.

Il est nécessaire de passer aux points qui se cumuleront pour « *Toutes les ACTIVITÉS... quelle que soit la rémunération, même faible, qu'elles procurent* » (Delevoye)

- Le principe des points: « 1 euro cotisé donne les mêmes droits... » C'est l'individualisme, le chacun pour soi, l'opposé de la Sécurité sociale d'Ambroise Croizat qui a la solidarité dans son ADN et qui réduit considérablement les inégalités, notamment pour les femmes.
- Lorsqu'on ne travaille pas (maladie, accident, chômage, maternité, handicap...) on ne devrait pas avoir de points. Il ne devrait pas y avoir de pension de réversion.

- Comme il est impensable politiquement d'aller jusqu'au bout, il est prévu que des points seraient attribués séparément, financés séparément par l'impôt et non la cotisation. Comme le dit Sylvie Durand de l'UGICT « on passe du droit à l'action sociale », action sociale qui pour Macron « coûte un pognon de dingue ».

Quant à la réversion... elle a pratiquement disparu en Suède.

Pour baisser les pensions il y a 2 moyens :

Pour les actifs : augmenter le prix d'achat d'acquisition du point: par exemple pour 1 100 € de salaire à 10 € le point il est acquis 110 points, à 11 € il n'est acquis que 100 points, ce qui entraînera lors du départ en retraite moins de points.

Pour les retraités : baisser la valeur de service du point. Par exemple si l'on a acquis 10 000 points et si 1 point vaut 1 € l'année N cela donnerait une pension de 10 000 € annuels. Puis l'année N+1 si le point ne vaut plus que 0,95 € cela donnerait une pension de 9 500 €...

C'est ce qui nous attend si la réforme passe. En Suède sous prétexte de crise les pensions ont baissé de 9 % et ne sont jamais remontées.

La revalorisation des pensions, même du montant de l'inflation, c'est de l'intox! Cette réforme si elle est mise en place permettra au gouvernement de les BAISSER ou de les revaloriser insuffisamment n'importe quand!

La réforme à points serait catastrophique pour les actifs (futurs retraités) de tous régimes – notamment les femmes -, comme pour les retraités actuels.

Le plafonnement -ou la baisse- du budget retraites/PIB

Le nombre de retraité-e-s devrait augmenter dans les décennies à venir.

Or le rapport Delevoye fige le budget à 13,8 % du PIB maximum et plafonne le taux de cotisations qu'il faudrait au contraire augmenter. Il y a même l'intention de revenir à 11 % ou 12 % du PIB.

Donc les retraité-e-s s'appauvriront chaque année avec une revalorisation inférieure à l'évolution du salaire moyen.

Dans sa grande générosité Delevoye encourage le cumul retraite – petits boulots pour boucler les fins de mois: à 66, 68, 70 ans et plus, il serait encore possible d'acquérir des points.

Le gouvernement tente de monter les générations les unes contre les autres. Intox! Nous montrons qu'il est possible d'augmenter les pensions ET d'augmenter le pouvoir d'achat des actifs.

Peut-on croire les éventuels engagements pris pendant les concertations ?

Les concertations, notamment sectorielles, se multiplient pour tenter de réduire les mobilisations afin de pouvoir faire adopter la réforme Macron-Delevoye. Peut-on croire leurs éventuelles promesses ?

Le PLFSS 2020 apporte la réponse: méprisant les syndicats comme le Parlement, ils débute la réforme des retraites avant même qu'un projet de loi soit déposé! Le PLFSS transfère le recouvrement des cotisations Agirc-Arrco, régimes spéciaux, employeurs publics... qui seront versées désormais aux Urssaf »!

C'est également une attaque majeure contre ce qui reste des statuts.

La « gouvernance innovante » donne tous les pouvoirs au gouvernement dans le cadre des « semestres » européens, de la « règle d'or », pour revenir sur TOUS les engagements.

La « gouvernance innovante » permettra de TOUT raboter :

Dans le cadre des lois de Finances, le gouvernement pourra présenter au Parlement les modifications ayant trait aux conditions d'ouverture des droits (âge légal, dispositifs de départs anticipés) ainsi qu'aux dispositifs de solidarité (périodes assimilées, droits familiaux, minimum de retraite, etc...).

Enfin le gouvernement, en ce qu'il détermine et conduit la politique de la Nation, sera toujours libre de proposer tout projet de réforme ayant des incidences sur les équilibres financiers du système de retraite. Et c'est lui qui en dernier ressort décidera de la revalorisation ou non des pensions de retraite.

Un pilotage dans le respect d'une règle d'or.

C'est ce qu'ils ont fait en Italie une fois la réforme votée.

- ➔ En particulier la réversion, au budget de 36 milliards, ira de coupe en coupe.
- ➔ La promesse de revalorisation des pensions sur l'inflation tient du comique quand on voit qu'ils violent chaque année le code de la Sécurité sociale pour ne pas la respecter.

➔ Une offensive anti-démocratique, antisyndicale. Dans le cadre du Conseil d'administration de la Caisse nationale, les syndicats devront participer à la « gestion opérationnelle »; ça ressemble à la Sécu d'Ambroise Croizat mais c'en est l'inverse car il ne s'agirait que d'appliquer les décisions gouvernementales.

➔ Pillage des réserves des régimes de retraite
Certains régimes ont des réserves. Par exemple l'Agirc-Arrco a 60 milliards de réserves (constituées par la baisse brutale des pensions même pas revalorisées de l'inflation).
Les réserves de ces régimes risquent d'être absorbées pour réduire le déficit de l'État.

L'offensive de destruction de la Sécurité sociale nous concerne directement.

La réforme des retraites, le PLFSS s'inscrivent dans une offensive contre la Sécurité sociale.

Décider officiellement de ne plus compenser des exonérations de cotisations sociales, ce n'est pas une mesure budgétaire, c'est engager la destruction de la Sécurité sociale.

En 2020 3,4 milliards, les exonérations « gilets jaunes » et autres, ne seront pas compensées. Sous une communication faussement populaire, « c'est la même poche », Darmanin donne les vraies raisons: absorber le budget de la Sécurité sociale dans celui de l'État. Dire c'est la « même poche » c'est dire que la Sécurité sociale, dont les ressources sont de plus en plus fiscalisées, doit cesser d'exister.

NON, M. Darmanin, les cotisations dites « patronales » et nos impôts, taxes, CSG, qui compensent leurs exonérations, ce n'est pas « la même poche ». L'une se remplit, celle des actionnaires, pendant que l'autre se vide, celle des salarié-e-s!

Ils commencent la fusion de l'Urssaf (Sécurité sociale) et de la DGFIP (finances publiques).

Réforme des retraites, capitalisation, fiscalisation, filet de sécurité pour pauvres... c'est le modèle de protection sociale des États-Unis

L'augmentation de l'ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance maladie) est fixée à 2,3 % seulement alors que les dépenses de santé devraient augmenter de 4,5 %. Cette revalorisation insuffisante va entraîner des coupes dans les budgets santé de 4,5 milliards. À l'évidence les retraité-e-s sont particulièrement touchés par cette politique de restrictions budgétaires.

QUELQUES PROPOSITIONS CGT – UCR QUI NOUS CONCERNENT PARTICULIÈREMENT

- Augmenter les recettes au lieu de creuser le « trou ». Les cotisations sociales, « salariales » ou « patronales », font partie du salaire. Il faut les augmenter, revenir sur les 70 milliards d'exonérations et exemptions en 2020, dont environ 10 Md non compensés.
- Garantir la possibilité d'un départ à 60 ans à taux plein.
- Permettre des départs anticipés au titre de la pénibilité dès 55 ans, voire 50 ans pour les métiers cumulant pénibilité et insalubrité.
- Assurer un niveau de pension d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète et suppression de la décote.
- Elever le minimum de pension nette au niveau du Smic net pour une carrière complète ;
- Indexer les pensions sur l'évolution des salaires, plus favorable. Dans l'immédiat indexer toutes les pensions sur l'inflation et effectuer un rattrapage.
- Lutter pour l'égalité salariale effective femmes – hommes.
- Supprimer la Casa.
- Supprimer l'augmentation de la CSG des retraités préalablement à sa transformation en cotisations sociales.
- Préserver la réversion et l'harmoniser par le haut.
- Conquérir une Sécurité sociale intégrale financée sur la base du salaire socialisé.
- Inclure la perte d'autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale.

TOUTES nos propositions sont incompatibles avec la réforme proposée par Macron et Delevoye. C'est pourquoi l'UCR-CGT participera à la lutte contre le projet de réforme, en particulier le 5 décembre, pour le maintien et la reconquête de nos régimes de retraite, pour gagner sur NOS revendications.